

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 11 décembre 2020*

Etaient présents : M. CORREIA, M. SARRAZIN, Mme MAZIERE, M. BARRAULT, Mme LEVASSEUR, Mme CHARBONNIER, M. DUCEPT, Mme DALLOZ, M. THENAULT, Mme BERTRAND, M. MEYER, Mme RIGO, Mme SAISON, M. MAEDER, M. HERBINIERE, M. PERRUFEL, Mme GEORGELIN, Mme LOPES DOS SANTOS, M. BUANNIC

Madame Dominique DALLOZ est élue secrétaire.

## **LE CONSEIL :**

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-18, Vu la loi sur l'état d'urgence,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos en raison de la crise sanitaire de la COVID 19,

Monsieur le Maire soumet le huis clos au vote.

Le Conseil Municipal décide par 19 voix POUR qu'il se réunit à huis clos.

◆ **Approuve** le compte rendu de la séance précédente.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre de sa délégation au maire, il a signé :

- Une décision pour désigner le Cabinet d'avocats ATYS pour représenter et défendre les intérêts de la Commune et engager toutes les actions nécessaires en référé ou au fond contre l'entreprise GORING « Les courts SIMEON » ou ses ayants droits, ainsi que l'assureur ALLIANZ par devant les juridictions compétentes notamment le Tribunal Administratif.

◆ **Approuve** les tarifs suivants au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

Participation pour l'Assainissement Collectif

- PAC : 1 675 €

*19 voix POUR*

- Prix de la taxe d'assainissement communale :

- 1.10 € par m<sup>3</sup>

*19 voix POUR*

Publicité dans le bulletin municipal pour l'année

- Espace 48 cm<sup>2</sup> : 80 € net
- Espace 100 cm<sup>2</sup> : 140 € net

19 voix POUR

Frais d'écolage

- Par an : 570 €

19 voix POUR

Les tarifs suivants restent inchangés au 01/01/2021

- Concession cimetièrre
- Concession columbarium
- Caverne
- Location salle communale et matériels
- Restaurant scolaire, ticket individuel et panier repas
- Etudes dirigées
- Garderie

Vu la crise de la covid-19 et à l'instar de l'aide apportée aux commerçants lors du premier confinement,

Afin de prendre en compte les difficultés rencontrées par les commerçants de CORBREUSE dont la mairie est propriétaire des murs, et ce, durant le 2<sup>ème</sup> confinement,

Considérant que les règles du 2<sup>ème</sup> confinement ont provoqué chez certains commerçants la suspension ou la diminution de leur activité, notamment pour l'institut de beauté « Douce parenthèse » et le café « le clos de Coignièrres »,

Considérant la proposition de la commission activité économique / commerce / tourisme,

◆ **Accepte** que le loyer du mois de décembre 2020 ne soit pas demandé aux locataires de l'institut de beauté « Douce parenthèse » et du café « le clos de Coignièrres ».

18 voix POUR

*Madame Lucie GEORGELIN de l'institut de beauté « Douce Parenthèse » ne participe pas au vote.*

Conformément aux articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

◆ **Prend acte** que l'exécutif est en droit, jusqu'au vote du budget primitif 2021 de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

◆ **Prend acte** que l'exécutif est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

◆ **Autorise** l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du Quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit :

**Pour le Budget Général :**

Montant budgétisé - dépenses d'investissement d'équipement 2020 : 409 080,40 €  
(hors remboursements de la dette et reports)  
409 080,40 € x 25 % = 102 270,10 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :  
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles 102 270,10 €  
Plafond autorisé 102 270,10 €

*19 voix POUR*

**Pour le Budget Assainissement :**

Montant budgétisé - dépenses d'investissement d'équipement 2020 : 287 000 €  
(hors remboursements de la dette et reports)

287 000 € x 25 % = 71 750 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :  
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles 71 750 €  
Plafond autorisé 71 750 €

*19 voix POUR*

◆ **Approuve** le transfert des crédits suivants sur le budget Assainissement 2020 :

<b>Désignation</b>	<b>Dépenses</b>
<i>Fonctionnement</i>	
D-6226 Honoraires	- 10 325 €
D-706129 Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	+ 13 018 €
D – 022 Dépenses imprévues	- 2 693 €

*19 voix POUR*

◆ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché du Schéma Directeur d'Assainissement avec le Cabinet BUFFET pour un montant de 1.755 € HT. (Frais supplémentaires géomètre pour des levés).

*19 voix POUR*

**QUESTIONS DIVERSES :**

- ▶ Installation d'une ostéopathe rue de l'Antiquin.
- ▶ Organisation du marché de Noël dimanche 13 décembre de 10h00 à 17h00.

- ▶ Distribution des colis de Noël aux seniors le samedi 12 et dimanche 13 décembre par les membres du C.C.A.S.
- ▶ Covid 19 : Test de dépistage organisé par le Département le jeudi 17 décembre de 9h00 à 15h00 place de Garlande.
- ▶ Travaux dans la boutique place de Garlande (mise aux normes électriques, peinture, etc...).

La séance est levée à 22h15